



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 20 – EV/DP/NF – 117

V/Réf. : PP/SCF/JC

Objet : Examen du projet de modification
simplifiée n° 1 du Plan Local
d'Urbanisme d'OLLOIX

**Monsieur Le Président
Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre
63960 VEYRE MONTON**

Aurillac, le 23 mars 2020

Monsieur Le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 4 mars 2020 sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'OLLOIX.

La commune d'OLLOIX est incluse dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP fromagères "Fourme d'Ambert" et "Saint Nectaire",
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Cantal",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".

Le projet concerne une modification du règlement écrit du PLU, plus particulièrement sur l'article Ac7, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone agricole constructible.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 63